

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2025\_C\_027**

**SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES ET MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU SUR LA  
COMMUNE DE BRAS PANON**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TREIZE MARS**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **25/02/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>32</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>43</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Bertrand PICARD, Madame Cindy SOUCANE

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Madame Cindy SOUCANE, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN donne procuration à Madame Odile DAMOUR, Monsieur Mario MOREAU donne procuration à Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Augustin CAZAL donne procuration à Madame Sylvie PAYET, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Bruno ROBERT qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## **AFFAIRE - 2025\_C\_027**

### **SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES ET MOBILISATION DES RESSOURCES EN EAU SUR LA COMMUNE DE BRAS PANON**

---

Le Président rappelle que le Schéma Régional des Carrières (SRC) est en cours d'élaboration et pourrait avoir un impact sur la stratégie de la CIREST pour l'amélioration de la desserte en eau potable des communes de Bras Panon et de Saint André.

En effet, le Schéma Régional des Carrières (SRC) envisage d'inclure la zone de Paniandy dans la liste des Gisements d'Intérêt Régionaux (GIR), or ce site est considéré depuis plusieurs années comme stratégique pour la recherche de ressource souterraine pour la sécurisation de l'alimentation en eau des communes de Bras Panon et de Saint André.

La commune de Bras Panon ne dispose que d'une unique ressource, le captage du Bras des Lianes, pour son alimentation en eau potable, ce prélèvement d'eau superficielle étant partagé avec la commune de Saint-André.

Les épisodes de sécheresse de ces dernières années ont confirmé la sensibilité du Bras des Lianes aux précipitations avec des diminutions importantes de la ressource disponible ayant entraîné de nombreuses coupures et des plans de restrictions pour la population.

Dans l'objectif d'améliorer et de sécuriser l'alimentation en eau de Bras Panon et de Saint André, la CIREST et ses différents partenaires, notamment la Commune et le Département, travaillent depuis plusieurs années pour la mise en œuvre d'un nouvel ouvrage de prélèvement d'eau souterraine sur le territoire de Bras Panon.

Cette démarche s'inscrit dans les préconisations des précédents Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (notamment depuis le SDAEP de 2005) et a été retenue dans le cadre du Programme Départemental de Recherche en Eau (PDRE) mené actuellement par le Département.

La mobilisation d'une nouvelle ressource a pour objectif de répondre à l'augmentation des besoins en eau de la commune mais également aux prescriptions de l'ARS Réunion en faveur d'une diversification de la ressource.

Les études, menées notamment par le BRGM au travers de campagnes géophysiques, ont identifié le secteur de Paniandy comme le plus propice pour l'implantation d'un forage pouvant répondre aux exigences tant réglementaires que quantitatives.

Les réflexions demeurent en cours sur la suite opérationnelle à engager, notamment pour mobiliser les moyens techniques et montages administratifs les plus opportuns pour réaliser ce nouvel ouvrage.

Toutefois, le site de Paniandy accueille une carrière en exploitation, et toute extension de ce type d'activité entrerait en discordance avec les enjeux de mobilisation d'eau souterraine, notamment en réduisant les surfaces de prospection et en empêchant la sécurisation d'un futur ouvrage vis-à-vis de pollution éventuelles.

Au vu des enjeux importants pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Bras Panon et Saint André, et compte-tenu des contraintes géographiques et hydrogéologiques rédhibitoires pour la réalisation d'un forage sur un autre secteur, le Président propose de solliciter le Préfet de façon officielle afin que celui-ci :

- prenne connaissance des résultats des études BRGM sur la prospection des ressources en eau souterraine sur la commune de Bras Panon et notamment des potentialités sur la commune concernée (BRGM/RP-71546-FR – janvier 2024) ;

- sanctuarise l'emprise de site de Paniandy en le retirant des Gisements d'Intérêt Régionaux, dans l'attente de la réalisation d'investigations confirmant la possibilité de mettre en œuvre un forage d'eau potable.

-**VU** la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

-**VU** la loi n°2018-702 du 03 aout 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

-**VU** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;

-**VU** la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

-**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

#### **Considérant,**

- les enjeux importants pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes des Bras Panon et de Saint André ;
- les contraintes géographiques et hydrogéologiques rédhibitoires pour la réalisation d'un forage sur un autre secteur, le Président propose de solliciter le Préfet de façon officielle

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,**

- **DE SOLLICITER** officiellement le Préfet afin que celui-ci prenne connaissance des résultats des études BRGM sur la prospection des ressources en eau souterraine sur la commune de Bras Panon et notamment des potentialités sur la commune concernée (BRGM/RP-71546-FR – janvier 2024) ;
- **DE DEMANDER** au Préfet de sanctuariser l'emprise de site de Paniandy en le retirant des Gisements d'Intérêt Régionaux, dans l'attente de la réalisation d'investigations confirmant la possibilité de mettre en œuvre un forage d'eau potable.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Bruno ROBERT

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

ID : 974-249740093-20250313-2025\_C\_027-DE



Patrice SELLY